



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre Georges-Pompidou

Question écrite n° 5989

## Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les conditions de sécurité du centre Pompidou. En effet, le centre Pompidou, qui accueille près de 8 millions de visiteurs par an, ne serait pas conforme aux normes officielles de sécurité, en particulier, selon l'un des directeurs du lieu, le centre ne pourrait résister les deux heures exigées par le plan de sécurité en cas d'incendie grave. Cela en raison de la constitution des poutrelles de la façade sud du bâtiment, dépourvues de protection anti-incendie et pouvant fondre en cas de feu particulièrement violent. On peut s'étonner d'un tel constat au regard des dépenses, de l'ordre de 7 millions de francs, engagées pour mettre le centre Pompidou en conformité avec ces normes officielles de sécurité. Le ministère compte-t-il mettre ce dossier en examen ? Quelles mesures compte-t-il prendre pour permettre aux millions de visiteurs dudit centre de circuler en toute sécurité en son sein ?

## Texte de la réponse

Le centre possède la particularité de disposer d'un système de protection incendie complet, adapté à ses dispositions constructives : une équipe permanente de sécurité composée de pompiers internes et d'agents de sécurité parfaitement encadrés ; un système de détection automatique d'incendie ; un dispositif d'extinction automatique associé à la détection incendie - à eau pulvérisée (sprinklers) pour l'ensemble du bâtiment - par gaz inhibiteurs pour les réserves d'œuvres et les locaux sensibles. Les dispositifs ci-dessus sont réglementairement entretenus, vérifiés, contrôlés. En cas de sinistre, la détection et l'extinction sont immédiates (une temporisation réglementaire est intégrée), l'équipe permanente de pompiers complète l'extinction tout en prévenant par ligne directe les sapeurs-pompiers de Paris. Le centre fait l'objet, comme tous les grands établissements parisiens, d'un plan particulier d'intervention (plan A). En ce qui concerne la structure métallique en façade Sud et le risque incendie, je vous indique que le potentiel calorifique à proximité du pignon Sud est pratiquement inexistant, et ne devrait pas augmenter en raison de la surveillance dont il fait l'objet. Par ailleurs, des dispositions particulières interdisent tout stationnement de véhicules le long de cette façade. L'augmentation du risque qui résulte de la pose des protections qui recouvrent les poutres est extrêmement faible, surtout si l'on tient compte de l'existence des précautions ci-dessus mentionnées. En l'état actuel, le centre Pompidou fait réaliser des études par le centre technique industriel de la construction métallique (CTICM), afin de démontrer si la structure métallique des pignons de façade résiste bien de par sa massivité aux heures prescrites ; même sans protection incendie, ce qui semble très probable. En tout état de cause, un procédé de protection agréé (peinture intumescente présentant un degré coupe feu de deux heures) sera quand même appliqué tant pour résoudre les problèmes de corrosion que d'incendie. Le centre déposera auprès de la commission centrale de sécurité du ministère de l'intérieur, un dossier complet pour obtenir l'autorisation officielle. Enfin, l'évacuation totale des visiteurs s'effectuerait en dix minutes s'il était nécessaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5989

**Rubrique** : Culture

**Ministère interrogé** : culture et francophonie

**Ministère attributaire** : culture et francophonie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 septembre 1993, page 3137

**Réponse publiée le** : 3 janvier 1994, page 43